

**DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 3 FEVRIER 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, le LUNDI TROIS FEVRIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à la SALLE DU PRESOIR, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 28 JANVIER 2020

Nombre de Conseillers
Municipaux présents ou
représentés : 29

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL,
M. RUAU, Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoint
MM. TURBAN, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
M. ANDRÉ, Mmes BURET, MARTIN, MM. SEURIN, LE BRET,
Mmes LEBAILLY, PETIT, MM. MAUNOURY & BARBERA (à partir de 21 h 15)
Conseillers Municipaux

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Dr LETEURTRE	(qui avait donné pouvoir au Dr MACÉ)
M. SOBECKI	(qui avait donné pouvoir à Mme CHIVARD)
Mme STANC	(qui avait donné pouvoir à M. TURBAN)
Mme JARRY	(qui avait donné pouvoir à M. DUBOST)
M. VIVIEN	(qui avait donné pouvoir à M. RUAU)
Mme AUBEY	(qui avait donné pouvoir à M. BARTHE)
M. BARBERA	(qui avait donné pouvoir à M. MAUNOURY <i>le temps de son absence</i>)

**DÉLIBÉRATION
n° 20-005**

DIRECTION DES
FINANCES, ACHATS &
SYSTEMES
D'INFORMATION
SERVICE DES
FINANCES

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité, préalablement au vote du budget primitif.

1. LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2020

1.1 Les principaux indicateurs d'évolution

La croissance mondiale se caractérise par une baisse continue. De 3,5 % en 2017, elle passe, selon les prévisions de la Banque Mondiale, autour de 2,6 % en 2019 avec des perspectives pour 2020-2021 autour de 1,4 %. Cette baisse est renforcée par la montée du protectionnisme américain. En effet, la guerre économique avec la Chine et l'Europe s'est traduite par une série de hausse des taxes douanières.

Fin 2019, le contexte économique de la zone européenne demeure toujours incertain. Les conséquences du Brexit ne peuvent être réellement anticipées. On note cependant une relance de la consommation des ménages qui maintient la zone Euro dans une croissance autour de 1,2 % pour l'Europe.

Dans cet environnement international très perturbé, l'économie française a plutôt bien résisté ces derniers mois. Cela tient en partie aux mesures de soutien du pouvoir d'achat adoptées par le Gouvernement et par le Parlement fin 2018-début 2019. Le cumul transitoire du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) avec les baisses de cotisations des employeurs ont également soutenu l'investissement et l'emploi.

En supposant une accélération de la croissance de la consommation au second semestre 2019, le PIB devrait évoluer vers 1,4 % en 2019. L'adoption de politiques monétaires plus accommodantes par les banques centrales pour atténuer les effets du ralentissement de l'économie mondiale devrait maintenir les taux d'intérêt à un niveau bas.

Principaux indicateurs économiques en France :

	2018	Estimation	Prévision
Evolution du Produit Intérieur Brut	1,7 %	1,4 %	1,3 %
Consommation des ménages	0,9 %	1,2 %	1,5 %
Taux de chômage	9,1 %	8,3 %	8,1 %
Déficit public (en % du PIB)	2,5 %	3,1 %	2,2 %
Inflation	1,6 %	1,0 %	1,0 %

Source : *Projet de loi de Finances 2020*

1.2 La Loi de Programmation 2018 - 2022 : des finances locales sous contraintes

Pour rappel, au cours du quinquennat, les collectivités devront limiter leurs dépenses de fonctionnement, accroître leur capacité d'autofinancement mais avant tout se désendetter.

Le Gouvernement a fixé un objectif de réduction du besoin de financement des collectivités locales de 13 milliards d'Euros d'ici 2022. L'objectif national d'évolution des dépenses de fonctionnement des communes, quant à lui, est de 1,1 % par an.

Pour l'année 2019, la croissance des dépenses de fonctionnement des collectivités devrait se positionner autour des 0,9 %, soit bien au-dessous de l'objectif prévu par la Loi de Programmation. En effet, les dépenses de personnel n'augmentent que de 0,7 % ce qui permet de respecter cet objectif.

1.3 La Loi de Finances 2020

L'Assemblée Nationale a adopté la Loi de Finances 2020, le 19 décembre 2019. Après son contrôle de constitutionnalité, ce texte budgétaire a été publié au Journal Officiel le 28 décembre 2019.

1.3.1 Les concours financiers de l'Etat aux collectivités et les mécanismes de solidarité

La Loi de Programmation 2018 - 2022 et la Loi de Finances 2018 avaient rompu avec la logique de baisse des concours financiers de l'Etat aux collectivités mise en œuvre entre 2014 et 2017.

En conséquence, les concours financiers de l'Etat sont inscrits à hauteur de 49,8 Md€. Parmi eux, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue la dotation la plus importante attribuée aux communes, EPCI à fiscalité propre et départements. Elle est fixée à 27 Md€, comme en 2019. Pour rappel, la DGF est composée d'une dotation forfaitaire, destinée à alimenter les ressources des collectivités d'une année sur l'autre, et, éventuellement, de dotations de péréquation pour les collectivités les moins favorisées en termes de ressources fiscales.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) devraient progresser de 90 millions d'Euros chacune, comme en 2019. Ces données restent encore indicatives car elles seront définitivement arrêtées par le Comité des Finances Locales lors de sa séance du mois de février 2020.

Estimation de l'évolution de la DGF pour Falaise en 2020 :

L'évolution de la DSR apparaît mesurée, l'assiette de calcul liée aux périmètres territoriaux n'étant pas encore connue.

	2018	2019	Evol. 2018 / 2019	Estimation 2020	Evol. 2019 / 2020
Dotation forfaitaire	1.121.769 €	1.119.105 €	- 2.664 €	1.116.445 €	- 2.660 €
Dotation de solidarité urbaine	379.343 €	391.278 €	+ 11.935 €	403.000 €	+ 11.722 €
Dotation de solidarité rurale	706.176 €	794.572 €	+ 88.396 €	830.000 €	+ 35.428 €
Dotation nationale de péréquation	268.790 €	280.903 €	+ 12.113 €	280.900 €	- 3 €
TOTAL DGF	2.476.078 €	2.585.858 €	+ 109.780 €	2.630.345 €	+ 44.487 €

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est, quant à lui, maintenu à hauteur de 1 Md€ en 2020. Aucune disposition de la Loi de Finances ne vient le modifier. Toutes choses égales par ailleurs, il représentera une recette de 60.582 € pour la Commune.

1.3.2 Les dispositions fiscales

La Loi de Finances 2020 confirme la suppression définitive de la Taxe d'Habitation (TH) pour 80 % des foyers en 2020 et, pour les 20 % des ménages restants, la suppression se déploiera jusqu'en 2023. Le texte valide le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes dès le 1er janvier 2021 et l'État compensera aux communes la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée au moyen d'un coefficient correcteur. Une opération qui pèsera 1 Md€ à l'État, soit le coût du différentiel entre les produits de TH (15,2 Md€) et le montant de la taxe foncière pour sa part départementale (14,2 Md€).

En 2019, à Falaise, sur les 4 136 foyers imposables, seuls 198 restent effectivement redevables de la TH. Cela signifie que 95 % des foyers bénéficient soit d'une exonération, soit d'un dégrèvement lié à la réforme de la TH.

A noter que le taux de revalorisation pour 2020 des valeurs locatives, servant de base aux impôts directs locaux, sera de 0,9 % conformément au dernier taux de l'inflation annuelle constatée pour les valeurs locatives.

1.3.3 Le soutien à l'investissement local

Le Fonds de Compensation de la TVA est évalué, en 2020, à 6 Md€, en augmentation de 350 M€ pour tenir compte de la reprise des investissements locaux sur la fin du mandat. Il représente la principale contribution de l'Etat à l'investissement local et consiste en un reversement de la TVA dépensée pour leurs investissements par les collectivités locales et leurs établissements.

En outre, l'enveloppe allouée à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (1 046 M€) est reconduite à l'identique, comme la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (570 M€).

2. LA SITUATION FINANCIERE DE FALAISE EN 2019

L'année 2019, comme en 2018, a été marquée par le legs exceptionnel de Madame CUVIGNY (590 k€).

En dépenses, deux provisions pour risques et charges ont été constituées. La première, liée au legs CUVIGNY pour financer l'enrichissement du fonds documentaire de la Médiathèque de Falaise pendant 15 ans à hauteur de 20.000 €. La seconde, pour permettre l'indemnisation des commerçants ayant subi une perte de bénéfice à la suite des travaux du centre-ville et de la Fontaine Couverte d'un montant de 100.000 €.

Les résultats consolidés 2019 (budget principal et budgets annexes ; fonctionnement et investissement) de la Commune sont estimés à 3.630 k€ contre 4 634 k€ l'an passé (cf. annexe 1).

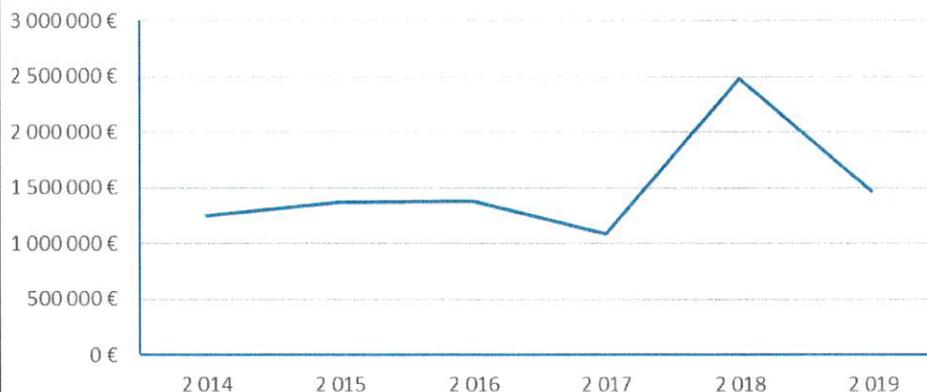
2.1 L'autofinancement

Les trois composantes de l'autofinancement que sont l'excédent brut de fonctionnement, le résultat financier et le résultat exceptionnel permettent de conserver un niveau remarquable d'autofinancement en 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	Estimation 2019
Recettes réelles F.	9.279.563 €	9.415.508 €	9.080.333 €	9.386.027 €	9.254.334 €	9.075.215 €
Dépenses réelles F.	8.134.348 €	8.253.704 €	8.155.697 €	8.214.198 €	8.196.980 €	8.342.613 €
Excédent brut de fonctionnement	1.145.214 €	1.161.805 €	924.636 €	1.171.829 €	1.057.353 €	732.602 €
Résultat financier	33.783 €	20 759 €	-13 234 €	-10.106 €	-8.704 €	- 5.268 €
Résultat exceptionnel	66.617 €	184.814 €	467.284 €	-73.024€	1.427.277 €	738.336 €
AUTO-FINANCEMENT	1.245.615 €	1.367.379 €	1.378.686 €	1.088.698 €	2.475.926 €	1.465.669 €

L'autofinancement communal s'élève donc, en 2019, à 171 € par habitant, en baisse de 109 € par rapport à l'an passé. Cet autofinancement dégagé par la section de fonctionnement aura permis, en 2019, de financer 332 k€ de remboursement en capital de la dette et une partie des projets d'investissement pour 1.133 k€.

Évolution de l'autofinancement communal



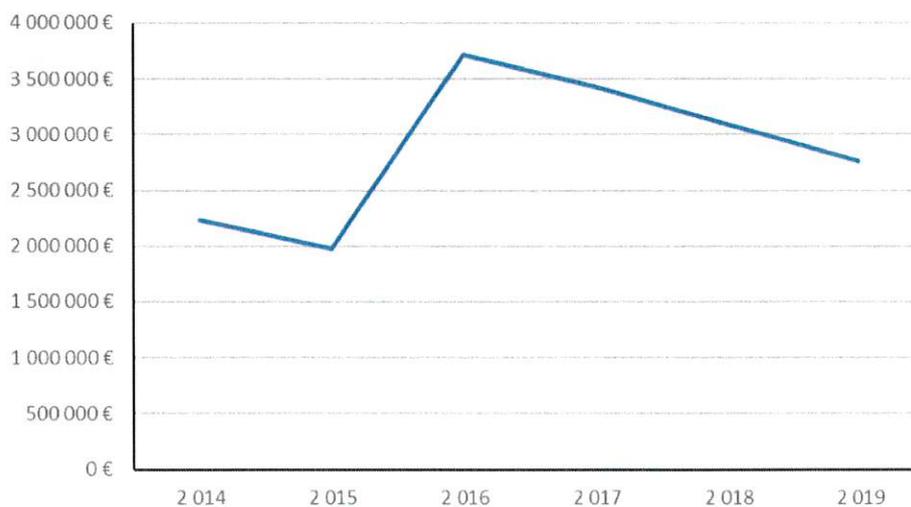
2.2 La dette

Avec un autofinancement brut de l'ordre de 1 466 k€ en 2019, le délai moyen de remboursement du stock de dette (seul indicateur pertinent pour apprécier le niveau d'endettement) atteint 1,7 an, ce qui place Falaise bien en-deçà de la moyenne des collectivités (entre 5 et 7 ans) et de la zone de dangerosité (10 à 12 ans).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capacité de désendettement	1,6 an	2,7 ans	2,5 ans	2,8 ans	1,1 an	1,7 an

Fin 2019, l'encours global de la dette par habitant est de 283 € contre 843 € pour la moyenne de la strate (donnée 2018).

Évolution de la dette communale (encours au 1^{er} janvier)



Structure et gestion de la dette communale (banque : Caisse d'Épargne)					
Emprunt	1ère échéance	Dernière échéance	Capital emprunté	Type taux	Niveau taux
Modernisation Médiathèque	18/04/2008	21/04/2023	435.000 €	Variable (EURIBOR 3M)	0,51 % au 21/10/2019
Programmes fin 2001 - 2004	18/04/2008	21/04/2023	1.524.490 €	Variable (EURIBOR 3M)	0,51 % au 21/10/2019
Programmes 2005 - 2006	18/04/2008	21/04/2023	600.000 €	Variable (EURIBOR 3M)	0,51 % au 21/10/2019
Programmes 2007 - 2008	18/04/2008	21/04/2023	500.000 €	Variable (EURIBOR 3M)	0,51 % au 21/10/2019
Programmes 2015-2017	30/01/2015	15/05/2030	2.000.000 €	Variable (EURIBOR 3M)	1,11 % au 15/11/2019

2.3 La fiscalité locale en 2019

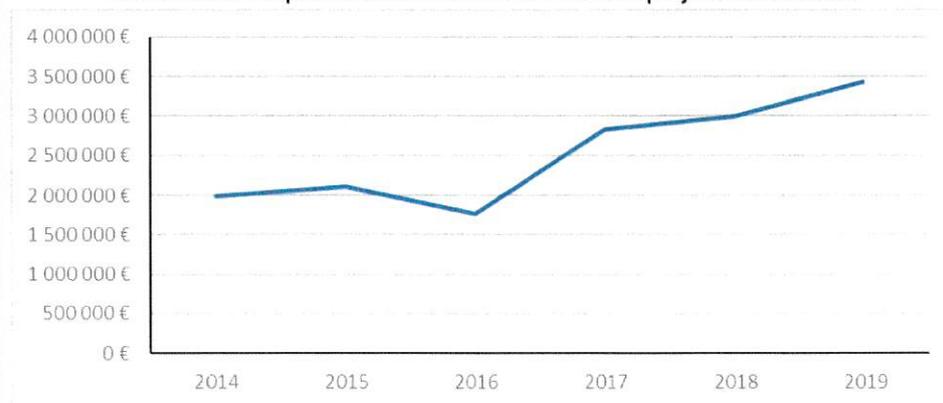
Impôt local	Taux falaisien 2018	Taux falaisien 2019	Taux moyen de la strate (en 2018)	Taux bloc communal (Falaise + CDC)	Taux moyen national
Taxe d'habitation	14,93 %	14,93 %	15,21 %	23,9 %	24,54 %
Foncier bâti	22,26 %	22,26 %	20,88 %	25,86 %	21,19 %
Foncier non bâti	43,6 %	43,6 %	52,82 %	45,68 %	49,67 %
Cotisation foncière des entreprises	-	-	-	24,08 %	26,43 %

2.4 La politique d'investissement

En 2019, les projets communaux d'investissement ont été réalisés ou ont connu un commencement de réalisation à hauteur de 95 %, au regard du budget voté. Ce sont ainsi 5 494 k€ (en incluant les travaux en régie) qui ont été mandatés et engagés.

L'exécution 2019 du Plan Pluriannuel d'Investissement (cf. annexe 2) détaille l'ensemble des projets municipaux.

Évolution des dépenses d'investissement liées aux projets communaux



Dépenses d'investissement réalisées						
2014	2015	2016	2017	2018	Projection 2019	2014-2019 cumulé
1 980 k€	2 107 k€	1 762 k€	2 832 k€	2 991 k€	3 430 k€	15 102 k€

2.5 Nos partenaires financiers en investissement

La Ville a bénéficié, pour ses projets d'investissement, de financements extérieurs à hauteur de 39 %.

MISSION	PROJET	PARTENAIRE	MONTANT 2019 (engagements inclus)
ENSEIGNEMENT	Travaux dans les écoles	ETAT (DETR et FSIL)	59.776 €
ACTION CULTURELLE	Forum – équipements	REGION	3.285 €
	CDCN – Rénovation et extension	DEPARTEMENT	200 000 €
		DEPARTEMENT	59.282 €
	Forum – extension du Hall	CDC Pays de Falaise	10.000 €
URBANISME	Aménagement centre bourg	REGION	75.950 €
		ETAT (DSIL)	522.000 €
		Caisse des Dépôts	17.000 €
		Remboursement d'acompte	2.687 €
		REGION	265.346 €
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	Réseau de Chaleur – Schéma directeur	ADEME	11.350 €
	Travaux de voirie	ETAT (DETR)	93.556 €
PATRIMOINE	Centre Socioculturel	ETAT (DETR)	133.685 €
		ETAT (FSIL)	79 136 €
		REGION	33.328 €
		CAF	15.000 €
		Bâtiments communaux - accessibilité	ETAT (FSIL)
	Hôtel de Ville	ETAT (FSIL)	82.356 €
		ETAT (DETR)	148.500 €
		DEPARTEMENT	124.669 €
SERVICES GENERAUX	Matériel de désherbage	AGENCE DE L'EAU	3.000 €
TOTAL			2.139.099 €

3. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020 - 2022

Sans préjuger du projet politique de la future équipe municipale qui impactera nécessairement les orientations budgétaires présentées, il est toutefois indispensable de se projeter assez en avant, à savoir 2022 au minimum, pour garantir les équilibres financiers et sécuriser les missions de service public du quotidien.

Assurément, le budget 2020 sera à nouveau marqué par le legs de la donatrice avec la cession des 3 appartements (estimation : 550 k€).

3.1 Les recettes de fonctionnement

TYPE DE RECETTES	EVOLUTION CA 2019 / BP 2020		2020
RECETTES REELLES DE F. 2020	-220 k€	-2,1 %	9 998 k€
Ventes de produits et atténuations de charges	- Stabilité des recettes des services et des atténuations de charges		517 k€
			-2 k€
Impôts et taxes	- Revalorisation des bases d'imposition de 0,9 % (+28,3 k€) - Baisse de l'attribution de compensation à la suite du transfert de la compétence RAM (estimation : -14 k€) - Droits de mutation (+7,7 k€) - Baisse des compensations d'imposition locale (-19,8 k€)		5 333 k€
			+ 1,1 k€
Dotations	- Dotation globale de fonctionnement (+44,5 k€) - Estimation recettes partenaires financiers (-37,3 k€)		3 078 k€
			+7,1 k€
Autres produits	- Maintien du dispositif « Cinémascop ».		174 k€
			+21 k€
Produits financiers	- Revenu des placements, dans le cadre du legs Cuvigny (+ 3 k€)		18 k€
Produits Exceptionnels et reprise de provision	<u>Recettes exceptionnelles 2019 :</u> - Cessions immobilières 488 k€ (anciens bains douches ; rue de l'Abbatiale ; parcelle méthanisation ; ...) - Legs Cuvigny (590 k€) - Remboursement sinistre Hôtel de Ville (20,2 k€) - Divers (33,8 k€)		878 k€
	<u>Recettes exceptionnelles 2020 :</u> - Vente Logement Legs Cuvigny (Caen et Paris) (550 k€) - Vente parcelle lotissement les Griffons (219 k€) - Reprise de provision (55 k€) - Vente de matériels techniques (30 k€) - Dons plaque commémorative des victimes civiles du Pays de Falaise (8,5 k€) - Divers (15 k€)		-254 k€

3.2 Les dépenses de fonctionnement

TYPE DE DEPENSES	EVOLUTION CA 2019 / BP 2020		2020
DEPENSES REELLES DE F. 2020	-28 k€	-0,3 %	8 713 k€
Charges générales (hors stocks)	- Recours à l'intermittence pour le remplacement d'un agent du Forum en congé parental – neutre budgétairement (15 k€)		2 142 k€
	- Externalisation de l'entretien de la voirie (30 k€ marquage au sol et 50 k€ entretien courant et petits travaux) - Augmentation des réparations et de l'entretien (parquet Espace Danse (7,5k€)) - Étude du Château de La Fresnaye (10 k€ dont 3 k€ remboursés par la CDC) - Location d'un nouvel espace pour l'ESF Body Forme et les Fringues d'Arlette (12 k€)		+ 139 k€
Charges de personnel	- Augmentation liée au glissement vieillesse technicité (+24 k€)		4 947 k€
	- Revalorisation des CDI et du SMIC (+9 k€) - Reclassement Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (+10 k€) - Relèvement des taux de charges (+24 k€) - Remplacement mi-temps thérapeutique (+13 k€) - Recrutement des agents recenseurs – neutre budgétairement (+ 15 k€) - Transfert du Relais Assistantes Maternelles à la CDC – neutre budgétairement (-38 k€) - Congé parental d'un agent – neutre budgétairement (-15 k€)		+ 42 k€
Autres charges de gestion	- Municipalisation des Musées (+34 k€ ; neutre budgétairement)		1 501 k€
	- Contribution au Syndicat Départemental d'Électricité du Calvados (+16 k€) - Augmentation de la subvention du CCAS suite à la perception directe par la Ville d'une subvention liée au Centre Socioculturel (ex. Coup de Pouce) – neutre budgétairement (+13 k€)		+ 69 k€
Intérêts de la dette	- 1,9 k€ entre 2019 et 2020		18 k€
Charges exceptionnelles	- Solde 2019 indemnisation des commerçants pour les travaux du centre-ville (-30 k€)		50 k€
			-23,2 k€
Provision pour risque	- Provision 2020 indemnisation des commerçants pour les travaux du centre-ville (+15 k€)		50 k€
	- Provision 2019 reversement legs Cuvigny pour Médiathèque de Falaise (-285 k€)		-270 k€
Atténuations de produits			5 k€

3.3 Les perspectives d'évolution

3.3.1 Section de fonctionnement

Le niveau d'épargne brute 2020 – 2022 devra être conforme au ratio généralement admis entre 8 % et 15 %.

En 2020, la baisse du niveau de l'épargne nette est la conséquence directe des recettes exceptionnelles (-309 k€) liées au legs CUVIGNY.

A compter de 2021 cependant, la prochaine équipe municipale devra opérer des choix budgétaires dans le but de préserver ses capacités d'autofinancement.

	2019	2020	Evolution 2019/2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement	10 222 k€	9 998 k€	-220 k€	9 288 k€	9 401 k€
- Dépenses de gestion	8 736 k€	8 694 k€	-22 k€	8 533 k€	8 570 k€
= Epargne de gestion	1 486 k€	1 304 k€	-198 k€	755 k€	831 k€
- Intérêts de la dette	20,4 k€	18,5 k€	-1,9 k€	15,9 k€	35 k€
= Epargne brute	1 466 k€	1 285 k€	-196 k€	739 k€	796 k€
- Capital de la dette	332 k€	332 k€	0 €	332 k€	469 k€
= Epargne nette	1 134 k€	953 k€	-196 k€	407 k€	327 k€
% Epargne brute	14,3 %	12,9 %		8 %	8,5 %
% Epargne nette	11,1 %	9,5 %		4,4 %	3,5 %

3.3.2 Section d'investissement

Au total, ce sont **11.377.799 €** que la collectivité souhaite investir dans ses projets structurants dont 2.039.375 € de crédits 2019 reportés.

Les investissements, répartis par mission, sont ainsi budgétés :

MISSION	2020	2021	2022	2020 - 2022
SPORT	160 949 €	102 000 €	37 000 €	299 949 €
ENSEIGNEMENT	221 993 €	50 000 €	50 000 €	321 993 €
ENFANCE JEUNESSE	5 215 €	4 500 €	4 500 €	14 215 €
ACTION CULTURELLE	1 379 540 €	888 466 €	10 000 €	2 278 006 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	122 901 €	62 901 €	62 901 €	248 703 €
URBANISME	1 585 710 €	1 473 666 €	15 000 €	3 074 376 €
ENVIRONNEMENT	20 000 €	0 €	0 €	20 000 €
CITOYENNETE	156 753 €	188 803 €	93 303 €	438 859 €
INFRASTRUCTURES ET RESEAUX	838 146 €	573 000 €	573 000 €	1 984 146 €
PATRIMOINE	1 456 620 €	520 000 €	70 000 €	2 046 620 €
PREVENTION SECURITE	18 211 €	0 €	0 €	18 211 €
SERVICES GENERAUX	422 722 €	105 000 €	105 000 €	632 722 €
DEPENSES DIVERSES	43 829 €	30 000 €	30 000 €	103 829 €
TOTAL INVESTISSEMENTS	6 432 589 €	3 998 336 €	1 050 704 €	11 481 629 €

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2020 - 2022 est annexé au présent rapport (annexe 3).

Ces investissements seront financés de la manière suivante :

	2020	2021	2022	2020 - 2022
Epargne nette	953 522 €	407 419 €	327 004 €	1 687 945 €
Subventions d'équipement	4 016 980 €	520 000 €	65 000 €	4 601 980 €
Ressources propres d'investissement	618 800 €	716 000 €	231 400 €	1 566 200 €
Emprunt	0 €	2 200 000 €	400 000 €	2 600 000 €
Mobilisation du fonds de roulement	843 287 €	154 917 €	27 300 €	1 025 504 €
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	6 432 589 €	3 998 336 €	1 050 704 €	11 481 629 €

Sur la période 2020 – 2022, il est préconisé de poursuivre :

- notre politique volontariste en matière de transition écologique : rénovation thermique des bâtiments, extension du réseau de chaleur, accélération du plan-vélo, sensibilisation aux enjeux du développement durable, réduction dans la production des déchets grâce à la lutte contre le gaspillage alimentaire au Restaurant scolaire, ... ;
- notre engagement pour la préservation et la valorisation du patrimoine avec les travaux de l'Eglise Sainte Trinité et la création du Théâtre de verdure au Château Guillaume le Conquérant ;
- notre rénovation urbaine des quartiers grâce aux travaux de voirie du centre-ville et de la Fontaine Couverte ;
- notre action en matière de politique culturelle avec la création d'une 2^{ème} salle de cinéma et l'extension de l'Espace Danse ;
- notre soutien vis-à-vis du commerce local avec la rénovation du bâtiment des Halles et de la Place des Automates ;
- nos travaux de mise en valeur des cimetières avec la création, dès 2020, de cheminements et l'aménagement de plateformes de compostage.

Le quotidien de l'action municipale sera de relever les grands défis de notre société : vieillissement de la population, maintien des services publics de proximité, accès aux soins pour tous, réchauffement climatique ou encore révolution numérique.

La Ville de Falaise ne pourra agir seule pour cela, elle saura compter sur le dynamisme de la Communauté de Communes du Pays de Falaise pour partager et soutenir ses projets. Elle devra peut-être interroger la pertinence de son périmètre actuel et imaginer construire, à plusieurs, un projet de territoire sur une échelle plus grande, tout en mutualisant les moyens.

Il a été demandé au Conseil Municipal de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
le rapport de Monsieur le Maire entendu

ANALYSE & DÉBAT

autour des orientations budgétaires pour l'exercice 2020, avant le vote du budget primitif en mars prochain.

Pour copie conforme,
Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211402581-20200203-20-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2020

Notification : 10/02/2020

Pour l'autorité compétente par délégation, Le
Maire, Dr Eric MACE



Eric MACE

TRANSMIS A LA
PRÉFECTURE DU
CALVADOS & AFFICHÉ,

le 13 FEVRIER 2020